

## Du rêve à la réalité

Par M. David Morin

Pour M. Jean A. Lalonde, maire de Très-Saint-Rédempteur  
et préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

La Malbaie - Cité d'art, Charlevoix

Le 5 mai 2016

Dans le cadre du Forum : « L'avenir  
des églises de Charlevoix »



## Localisation



## Profil de la municipalité

- 946 habitants;
- 534 unités d'évaluation en 2014;
- Âge moyen de la population en 2014 : 38 ans;
- Territoire agricole à 50 % et résidentiel à 50 %;
- Seulement deux commerces, soit un restaurant et une cabane à sucre;
- 600 hectares de zone blanche à développer;
- 0,60 \$/100 \$ d'évaluation;
- Village-rue;
- Pas de noyau villageois.

## Profil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

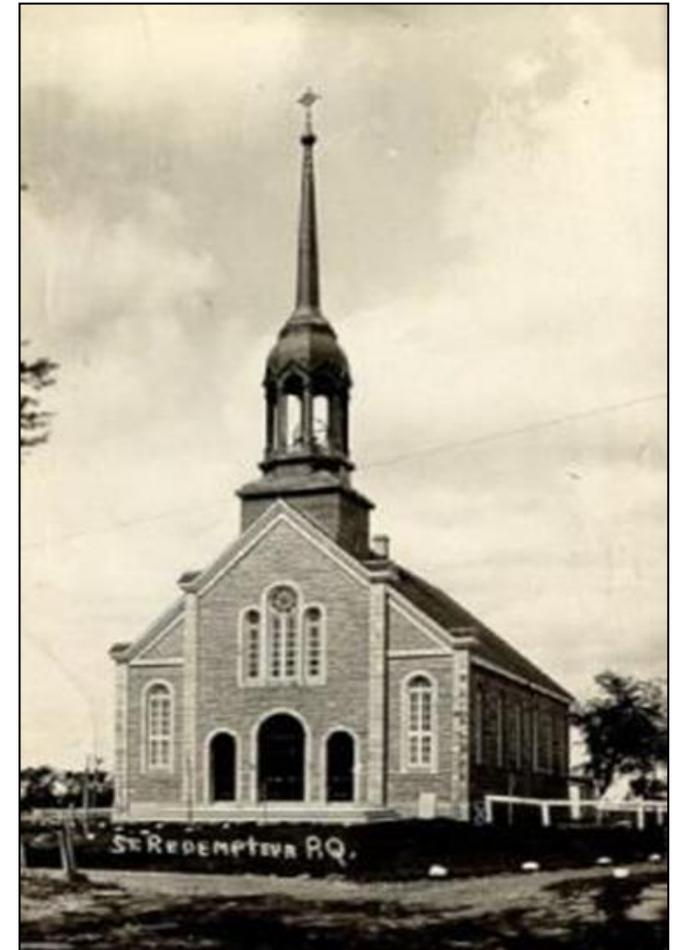
---

- 23 municipalités;
- 148 321 habitants;
- 30 % de jeunes de moins de 25 ans;
- Essor démographique important : augmentation de 40 % de la population de 2011 à 2036;
- Profil des églises dans la MRC Vaudreuil-Soulanges :
  - 26 églises et chapelles catholiques;
  - 2 églises anglicanes;
  - 8 églises protestantes (2 Églises Unies, 2 presbytériennes, 2 baptistes, 2 pentecôtistes);
- « Plan églises » en vigueur depuis 2014.



## Contexte

- Annonce de la fabrique (2006);
- Début des négociations (2008);
- Fermeture de la paroisse (2009);
- Finalisation des négociations (2009);
- Fermeture du lieu de culte (2010).



## L'achat de l'église

---

- Les relations avec la paroisse/diocèse;
- Demande de référendum en mai 2010 concernant l'acquisition;
- Demande rejetée par le conseil;
- Acquisition - août 2010;
- Les conditions d'achat;
- Le coût (1 \$) avec engagement à entretenir le cimetière;
- Le clocher reste en place avec interdiction formelle de le faire sonner.



## Le développement du projet et la réaction citoyenne

---

- Création d'un comité de relance formé des membres du conseil municipal et du directeur général;
- Démarches initiales de mise en oeuvre;
- Établissement des plans et devis préliminaires;
- Présentation du projet aux membres du conseil;
- Présentation aux citoyens - 14 avril 2012 (réactions plutôt positives);
- Préparation des plans et devis définitifs (août 2012 à avril 2013);
- Continuité des démarches pour le financement;
- Vente des bancs et autres items.

## Le développement du projet et la réaction citoyenne (suite)

- Premier appel d'offres;
- Modification des plans et devis;
- Enjeu électoral - Élections municipales 2013;
- Deuxième appel d'offres (avril 2014);
- 161 000 \$ de moins qu'en 2013;
- Adoption du règlement d'emprunt (2 juin 2014);
- Séance d'information publique (14 juin 2014);
- Objections;
- Tenue du registre le 16 juin 2014;
- Décision du conseil de ne pas tenir de référendum à la séance du 17 juin 2014;
- Médias.

# Une centaine de citoyens s'opposent au projet

Centre socioculturel de Très-Saint-Rédempteur

★ C'est dans une salle bondée de citoyens que le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde a présenté samedi dans les bureaux municipaux le projet du Centre socioculturel qui serait aménagé dans l'église de la petite municipalité.

La centaine de personnes présentes se sont montrées réfractaires à l'idée de réaménager l'église, surtout, parce que ce projet nécessite la création d'une taxe spéciale s'élevant à 20,85 \$ payable par année. Cette taxe est susceptible de changer, puisqu'elle est déterminée par le gouvernement du Québec. Le montant payable se base sur un taux d'intérêt de 2,5 %, qui était alors en vigueur lors de la transaction.

Les citoyens contre le projet croient que la Ville n'aurait pas dû emprunter les 431 700 \$ nécessaires pour aller de l'avant avec le réaménagement de l'église, puisque le remboursement de l'emprunt s'échelonne sur 20 ans et les taux d'intérêt sont sujets à changement sans aucun préavis. Les citoyens croient que la municipalité pourrait utiliser l'argent de la Ville autrement, par exemple en réparant les routes et les fenêtres des bureaux municipaux.

Durant la période de questions, un citoyen présent a demandé au maire ainsi qu'à ses conseillers sur place si le projet avait prévu l'aménagement d'un stationnement afin de permettre aux visiteurs du futur centre socioculturel de se stationner et aucun aménagement du genre n'a été prévu. La Ville a par contre pensé utiliser les six acres de terre situées derrière le terrain de l'église, puisqu'elles appartiennent à la Ville.

Les élus de Très-Saint-Rédempteur croient que le réaménagement de l'église en un centre socioculturel permettrait de relancer certaines activités économiques : « Je crois sincèrement qu'il s'agit d'une bonne idée, soutient Jean Lalonde. Durant les dernières années, nous avons vu plusieurs restaurants, commerces et même nos dépanneurs fermer leurs portes. Avec l'aménagement d'un centre socioculturel, la Ville aurait une bien meilleure visibilité puisque l'église pourrait tenir différents types d'événements comme des expositions. »

Les élus croient aussi que c'est une bonne idée que la municipalité conserve les droits de propriété des terrains de l'église et du presbytère, car ils sont classés institutionnels, contrairement à la majorité des terres de la Ville qui sont classées agricoles. Compte tenu de la classification des terres, on peut faire certains aménagements. Par exemple, il est possible d'aménager un Hotel de Ville sur un terrain institutionnel, mais pas sur un terrain agricole.



L'église de Très-Saint-Rédempteur qui serait aménagée en centre socioculturel, vers un nouveau projet.

projet est par contre mis sur la glace, car la Ville n'a pas les moyens financiers d'aller de l'avant avec ce projet.

Advançant la réalisation de ce projet, les bureaux municipaux seront mis en vente. Selon Jean Lalonde, il est plus facile de trouver un acheteur pour les bureaux municipaux que pour le presbytère et l'église, car ces derniers sont protégés par des lois sur la protection du patrimoine.

Enfin, pour empêcher le réaménagement de l'église en centre socioculturel, un minimum de 90 signatures de citoyens était nécessaire. Si le projet est refusé, l'église sera mise en vente ou sera démolie. Dans le premier cas, Jean Lalonde croit que la Ville vendra l'église à un coût moindre tandis que sa démolition coûterait plus cher aux contribuables rédempteurs, puisque la Ville n'aura plus le droit à certaines subventions gouvernementales. La plupart des subventions accordées à la Ville ne peuvent que servir au réaménagement d'un point-musée historique et non à la démolition.

Lundi, les citoyens désirant s'opposer au règlement d'emprunt ont pu signer un registre. Au total, 152 Rédempteurs ont apposé leur signature au registre. Le conseil se verra donc confronté à deux options : soit il décidera d'aller en référendum, sondant l'ensemble de la population quant au projet d'aménagement d'un centre socioculturel, soit il abandonnera le projet. Pour le moment, rien n'a encore été décidé. (M.S.)

# Un projet sur la glace

Très-Saint-Rédempteur

Lundi dernier, les citoyens de Très-Saint-Rédempteur ont eu la possibilité de signer un registre, signifiant par le fait même leur opposition au règlement d'emprunt de 431 700 \$ adopté en assemblée municipale une semaine plus tôt.

Ce règlement d'emprunt servait à financer le projet de centre socioculturel qui devait être aménagé à même l'église de la municipalité.

Alors que 49 signatures étaient requises pour forcer le conseil à se repositionner sur le projet, ce sont 152 signatures qui ont été apposées sur le registre. Aussi, les conseillers et le maire de la Municipalité ont tenu une séance extraordinaire mardi dernier, au lendemain de la signature du registre, pour s'exprimer. Considérant le nombre élevé de citoyens qui ont signé le registre, le conseil a estimé que les chances d'obtenir la bénédiction des Rédempteurs en référendum étaient très minces. « C'était aussi une question de Timing. Nous aurions dû tenir le référendum en plein été puisque les subventions arrivent à échéance en décembre. C'est une période peu propice pour de telles procédures », a indiqué le directeur général de la Municipalité, David Morin, lorsque questionné sur la décision du conseil. Le conseil ayant choisi



L'église de Très-Saint-Rédempteur devait être réaménagée en centre socioculturel destiné à accueillir des activités variées. Ce projet est sur la glace pour le moment. PHOTO: THÉRIÈRE

référendum, il s'agit d'un

## Actualité

# Un projet qui se concrétise

Centre socioculturel à Très-Saint-Rédempteur

Mardi soir, les membres du conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur ont adopté un règlement d'emprunt leur permettant d'aller de l'avant avec le projet de réaménagement de l'église en un centre socioculturel.

MARIE-MAXIME COUSINEAU, journaliste  
marie-maxime@lejournal.com

Ce projet a subi beaucoup de rebondissements depuis les dernières années. En 2011, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a fait l'acquisition de l'église municipale pour la somme symbolique de 1 \$. Se sont ensuivies des rencontres avec des architectes, la visite de lieux religieux ayant subi des remaniements de leurs fonctions et la conception d'un plan ambassadeur pour aménager l'église en un centre socioculturel.

Les travaux comprennent la rénovation pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'établissement. Le conseil a présenté son projet à maints organismes et organisations afin de maximiser les subventions offertes telles que le Pacte rural et la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le Programme de la Taxe sur l'essence et le Programme de contributions Québec-Municipalités (PCM). Le conseil a

« Les dernières années ont été marquées par de nombreuses élections sur le plan provincial, influençant chaque fois les programmes de subventions. Cette situation a ralenti les procédures pour l'attribution des subventions, ce qui nous empêchait d'évaluer les coûts du projet », indique David Morin, directeur général de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur. Si le projet incluait un départ l'aménagement du presbytère en hôtel de ville, cette portion a été déclassée. La Municipalité se voyait refuser certaines subventions. « Le démantèlement de l'hôtel de ville pourra se faire dans une phase subséquente du projet, dans quelques années », précise le directeur général.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Après être allé en appel d'offres en 2014 (ce qui se terminait en mai dernier), le conseil, qui se terminait en mai dernier), a finalement adopté un règlement d'emprunt lors de son assemblée municipale mardi soir dernier.

« Le montant du règlement d'emprunt s'élève à 431 700 \$. Cependant, nous avons en la confirmation d'une subvention de 185 000 \$ que nous recevrons pour le projet. Le montant final à financer par la Municipalité sera donc de 246 700 \$ ».

# Le développement du projet et la réaction citoyenne (suite)



L'église de Très-Saint-Rédempteur qui accueillera les activités de la population de l'après-midi à partir, sera aménagée en centre socioculturel. PHOTO: MARIE-MAXIME COUSINEAU

## ***Le programme*** : Le centre socio-culturel

### ***La vision***

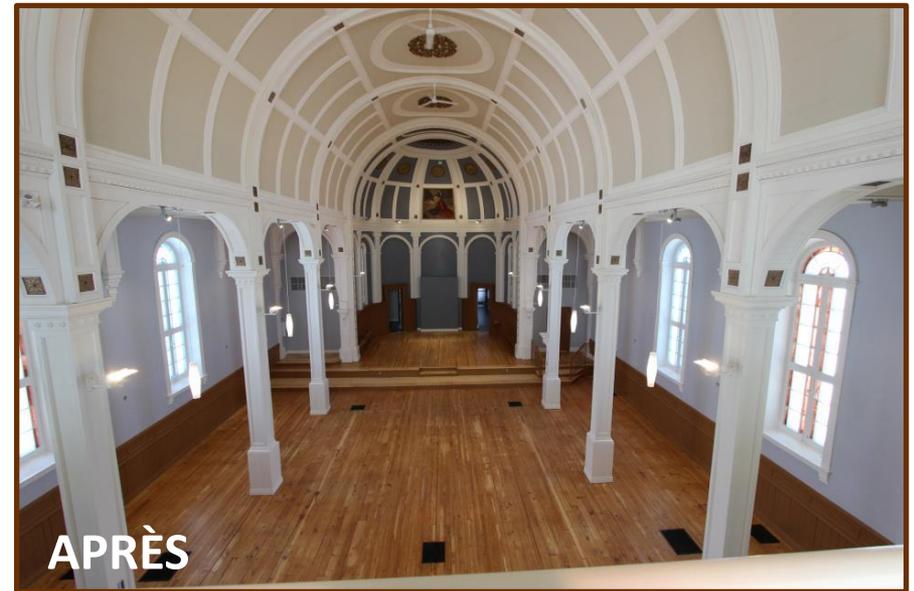
- Participation citoyenne;
- Comité du patrimoine.

### ***La mission***

- Assurer la préservation du patrimoine bâti;
- Doter la municipalité d'une salle multifonctionnelle en mesure d'accueillir des événements de toutes sortes, tels que culturels, à caractère social ou autres;
- Nécessité pour la municipalité d'être en mesure d'offrir un centre d'urgence en cas de sinistre.



## Le projet définitif (suite)



- Le coût
- Les subventions

- Les communications;
- Avec les citoyens (diversifier les moyens de communication);
- Entourant le processus démocratique (signature de registre et référendum);
- Gestion des médias;
- Sous-estimation de l'aspect de l'acceptabilité sociale;
- Les rôles du diocèse, de la paroisse et de la fabrique : à distinguer;
- L'importance d'être bien entouré : conseil uni et DG pro-actif.

- Un « plan églises » est une stratégie de reprise des églises mise en œuvre à l'échelle d'une région par les acteurs du milieu (équipe de Luc Noppen);
- Le cas de Très-Saint-Rédempteur permet de démontrer le potentiel d'une démarche telle que le « plan églises ».

- Impacts positifs sur la communauté
- Regard vers l'avenir ...

